

# Marché de Noël de Lomme 2022

## Dossier de candidature exposant

Attribution de droit de place du domaine public

Dossier de candidature à retourner **jusqu'au 16 septembre 2022 inclus**

Délai de rigueur,

A l'attention de :

Monsieur le Maire

« Candidature au marché de Noël 2022 »

Service Lomme Entreprendre

Hôtel de Ville

Pôle Ville Citoyenne et Entreprenante

72 avenue de la République

59160 LOMME

ou

[lomme.entreprendre@mairie-lomme.fr](mailto:lomme.entreprendre@mairie-lomme.fr)

La Ville de Lomme (ci-après l'organisateur) organisera un marché de Noël du samedi 10 décembre au samedi 24 décembre 2022.

Celui-ci se déroulera sur le parvis de l'Hôtel de Ville, 72 avenue de la République. Toutefois, ce périmètre pourrait évoluer en fonction des impératifs liés à l'organisation

de la manifestation ou pour des raisons d'ordre public.

Le présent appel à candidature est établi conformément aux dispositions de l'article L.2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et définit les conditions générales d'attribution des titres d'occupation du domaine public délivrés par la Ville de Lomme dans le cadre de son marché de Noël 2022.

Les horaires d'ouverture au public du marché de Noël seront :

- o Du Lundi au vendredi : 12h à 19h
- o Les Dimanches : 12h à 19h
- o Les samedis : 11h à 19h
- o samedi 24 décembre : 11h à 16h

L'accès au marché de Noël est gratuit pour le public.

La Ville de Lomme proposera aux artisans, commerçants sédentaires ou non, artistes, producteurs, associations, restaurateurs, pouvant justifier de documents réglementaires permettant l'exercice d'une activité, la location d'un chalet. Aucun emplacement de stationnement ne sera accepté à proximité directe du chalet pendant l'ouverture du marché de Noël.

Les chalets seront de dimension 3 x2 m ou similaire. Tous identiques, les chalets seront en bois ou habillés de bois classé antifeu M2/M3, de couleur chêne clair et étanches à l'eau. Ils disposeront d'un plancher en bois ou assimilé. Ils comprendront un auvent en façade avec comptoir ainsi qu'une tablette. L'entrée se fera par une porte latérale ou arrière avec serrure à clé.

L'équipement électrique sera d'une puissance électrique maximale par chalet jusqu'à 6 KW incluant une armoire électrique avec disjoncteur et protection 30 mA, un éclairage par boîtiers néons de 36 W ou par Leds ou équivalent, 4 prises de 16 A intérieures, un chauffage (le raccordement électrique extérieur étant à la charge du locataire) ainsi qu'une illumination individuelle à base d'une guirlande led ou de fil led sur la façade de chaque chalet.

Des précisions complémentaires sur les caractéristiques techniques du chalet pourront être apportées ultérieurement.

Un gardiennage (sous réserve de la validation des mesures de sécurité proposées par la Ville de Lomme à la Préfecture) sera présent sur le marché de Noël :

- Entre 20h ou 21h jusqu'à 8h du matin par un vigile ou maître-chien d'une société spécialisée
- Entre 8h et l'ouverture au public par la police municipale qui effectuera de rondes régulières.

Pendant les heures d'ouverture, un vigile et des agents des services municipaux contrôleront les entrées et sorties.

La participation au marché de Noël impliquera l'acceptation du règlement intérieur et de toutes les dispositions nouvelles qui pourraient être imposées par les circonstances. En cas d'inobservation de ces clauses, l'organisateur se réservera le droit d'expulser l'exposant qui contreviendrait au règlement, après une mise en demeure restée sans suite. L'emplacement concédé à l'occupant concerne une parcelle du domaine public et, de ce fait, l'autorisation de l'occuper ne peut avoir qu'un caractère précaire et révoquant.

**Les candidats retenus s'engageront à être présents sur le marché durant la totalité des jours et aux horaires d'ouverture prévus par la Ville de Lomme.**

Les candidats présenteront un dossier complet à l'organisateur **jusqu'au 16 septembre 2022 inclus.**

Les dossiers de candidature devront être les plus étayés possibles (photos, fiches techniques à l'appui, ...) afin de permettre une bonne évaluation de l'activité proposée et des produits mis à la vente. Il devra être envoyé par mail à l'adresse [lomme.entreprendre@mairie-lomme.fr](mailto:lomme.entreprendre@mairie-lomme.fr) ou par voie postale à l'attention de Monsieur le Maire, Service Lomme Entreprendre « Candidature au marché de Noël 2022 », Pôle Ville Citoyenne et Entreprenante – Hôtel de Ville, 72 avenue de la République 59160 Lomme, déposés à L'hôtel de Ville ou envoyé par mail à [lomme.entreprendre@mairie-lomme.fr](mailto:lomme.entreprendre@mairie-lomme.fr)

Toutefois, **compléter ou retourner un dossier de candidature ne constitue pas une inscription au marché de Noël mais une demande de participation.**

Une commission d'attribution se réunira afin d'examiner les candidatures, notamment les propositions d'articles et de produits qui seront mis en vente, et de choisir les exposants. Une rencontre avec Madame Harizi, Adjointe au Maire en charge du Développement Economique, du Commerce, de l'Artisanat, et de Lomme Entreprendre, sera planifiée afin de prendre connaissance des articles et produits mis en vente et de présenter le marché de Noël aux exposants retenus.

Les critères de sélection des candidats, classés par ordre décroissant d'importance, sont les suivants :

- La qualité, variété et originalité des produits proposés,
- Leur authenticité,
- La prise en compte des dimensions environnementales et éthiques conformément aux orientations municipales sur les TransitionS (produits locaux, zéro déchet, produits recyclés)
- La présentation soignée, festive, de qualité et en cohérence avec l'esprit de Noël des objets ou produits (mise en scène, décoration du chalet) selon les éléments fournis dans le dossier de candidature
- Des prix de produits accessibles

La sélection des candidats prendra en compte la diversité ainsi que l'équilibre des

produits.

**Les candidats devront impérativement proposer à la vente des œuvres, articles, produits en rapport avec l'esprit de Noël et/ou mettant en valeur leur savoir-faire.**

L'exposant proposera à la vente les produits proposés dans le dossier. Tout ajout de produit devra faire l'objet d'une demande de validation adressée à Monsieur le Maire de la Ville de Lomme. A défaut, la ville pourra interdire la vente de produits non validés par la personne publique.

Dès que les candidatures auront été examinées en commission, elles feront l'objet soit d'une acceptation qui se matérialisera par la conclusion d'un arrêté municipal, soit d'un courrier de refus.

L'inscription des exposants retenus sera validée lorsqu'un arrêté municipal sera pris. L'exposant s'engagera à faire parvenir le paiement du droit de place pour la réservation de l'emplacement au plus tard lors de la rencontre avec Madame Harizi, Adjointe au Développement économique ou par dépôt auprès du régisseur. Ce chèque ne sera pas remboursé en cas d'annulation de la part de l'exposant. Un remboursement sera prévu en cas d'annulation du Marché de Noël du fait de contraintes sanitaires.

A défaut de réception du chèque lors de la rencontre avec l'Adjointe au Développement économique, la candidature sera déclarée sans suite. La Ville de Lomme se réservera le droit d'attribuer le chalet à un autre occupant.

La mise à disposition d'un chalet pour la période du 10 décembre au 24 décembre inclus, soit 15 jours d'ouverture du Marché de Noël, s'élèvera à 450 euros (soit 30€/jour). Sont compris dans ce montant la redevance d'occupation du domaine public, la location du chalet ainsi que l'électricité et le gardiennage.

Le paiement s'effectuera par chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public auprès du régisseur habilité. Le paiement devra être effectué en une fois et pour la totalité du montant de la location au plus tard le 20 octobre 2022.

Les candidats retenus devront mettre en place sur le chalet attribué temporairement par la Ville de Lomme, leur propre activité et en assurer le fonctionnement. Les candidats retenus feront seuls leur affaire de l'obtention des autorisations nécessaires à l'exercice de l'activité qu'ils envisagent de réaliser dans le cadre de l'occupation des espaces concédés, et le cas échéant, du respect des règles applicables en matière de débit de boissons et/ou en lien avec leur propre activité, en tenant compte des règles d'hygiène et de sécurité.

# Tout dossier incomplet ne sera pas étudié

## IDENTIFICATION DU CANDIDAT :

**Madame**    **Monsieur**    **Société (cocher la case correspondante)**

Nom : ..... Prénom : .....

Nom du magasin ou de l'atelier : .....

**Adresse personnelle :** N°..... rue : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

☎ Téléphone portable (*actif pendant la manifestation*) : .....

@ email : .....

## Adresse professionnelle (si différente) :

N°..... rue : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

☎ Téléphone portable : .....

@ email (**obligatoire car l'arrêté municipal sera envoyé par mail**) : .....

🌐 Site internet et/ou réseaux sociaux : .....

## CANDIDATURE EN QUALITE DE : (*cocher la case correspondante*)

Artisan    Producteur    Artiste libre    Revendeur    Association

Autre (préciser) .....

## **Merci de joindre IMPÉRATIVEMENT à votre dossier les documents suivants :**

- Artiste libre : certificat délivré par le Centre des impôts attestant de votre régularité auprès de l'administration fiscale valable pour 2021 et datant de moins de 6 mois
- Artisan : attestation d'inscription au registre de la Chambre de métiers et de l'Artisanat
- Commerçant : n° RC ou RCS (joindre un K-bis), carte de commerçant non sédentaire
- Producteur : photocopie certifiée conforme de la carte d'affiliation à la MSA
- Association : une copie de la déclaration au Journal Officiel
- Autres : certificat URSSAF, daté de moins de 6 mois, formulaire INSEE

## **Pour tous les candidats :**

- La grille tarifaire des produits proposés à la vente
- Une photocopie recto-verso de la carte d'identité du candidat
- Une attestation d'assurance couvrant la responsabilité civile professionnelle pendant la période du Marché de Noël

En cas de « collectif », indiquer la personne référente qui sera l'unique interlocuteur de la Ville.

**LISTE DES PRODUITS PROPOSÉS A LA VENTE**

Veuillez cocher les cases correspondant aux produits mis à la vente :  
En cas de produits multiples, merci de numéroter les catégories par ordre d'importance.

- Vente d'alcool (détailler l'activité : bouteilles, au verre etc.) : .....
- Alimentaire (merci de préciser) : .....
- Bougies - senteurs
- Photos- BD-Peinture
- Bijoux
- Textile - accessoires
- Décoration-arts de la table
- Jouets
- Collectif
- Autre (merci de préciser) : .....

**La commission de sélection classera chaque candidat dans une catégorie déterminée le jour de la commission.**

Produits ou articles issus de votre propre production artisanale :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Produits ou articles issus de commerce d'artisanat qui ne relèvent pas de votre production :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

.....  
Produits ou articles issus de commerce industriel :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**OBSERVATIONS ET PRÉCISIONS PERMETTANT D'APPRECIER  
LA QUALITÉ DE LA CANDIDATURE**

Présentation détaillée de l'activité et/ou de la société :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Procédés de fabrication :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

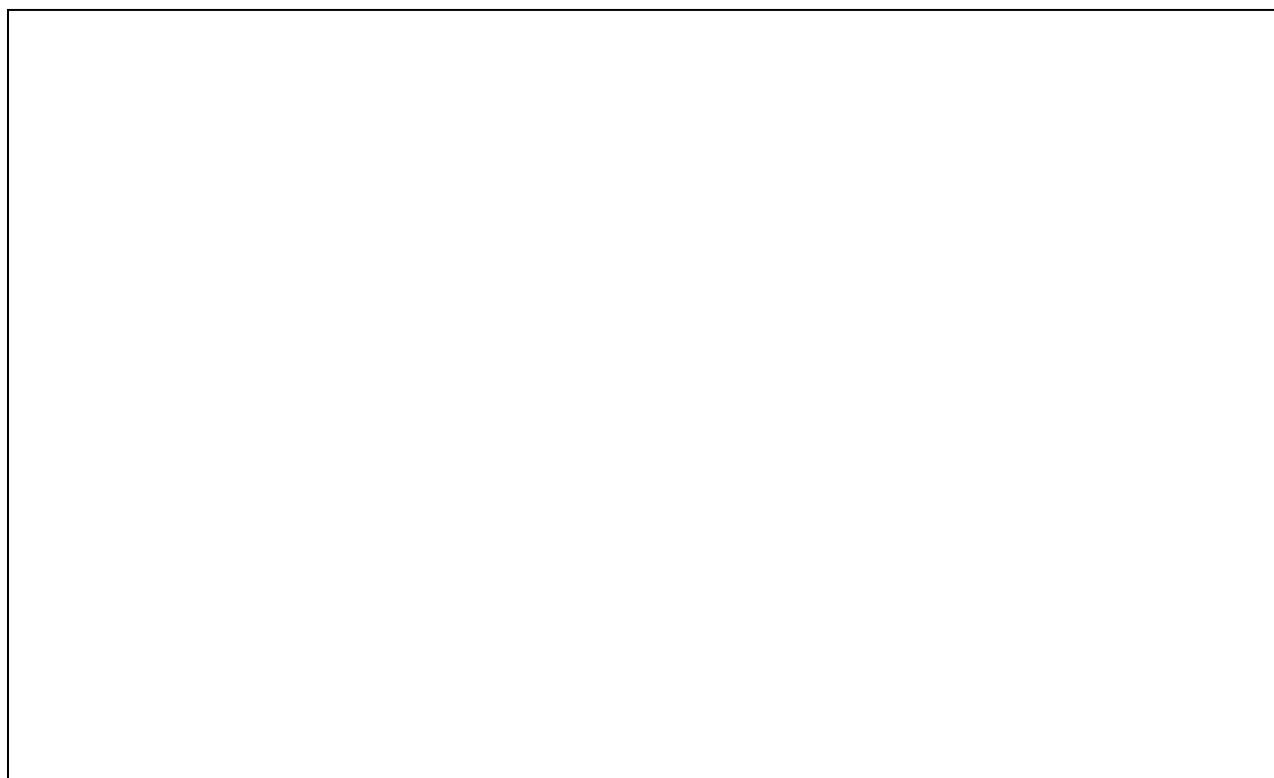
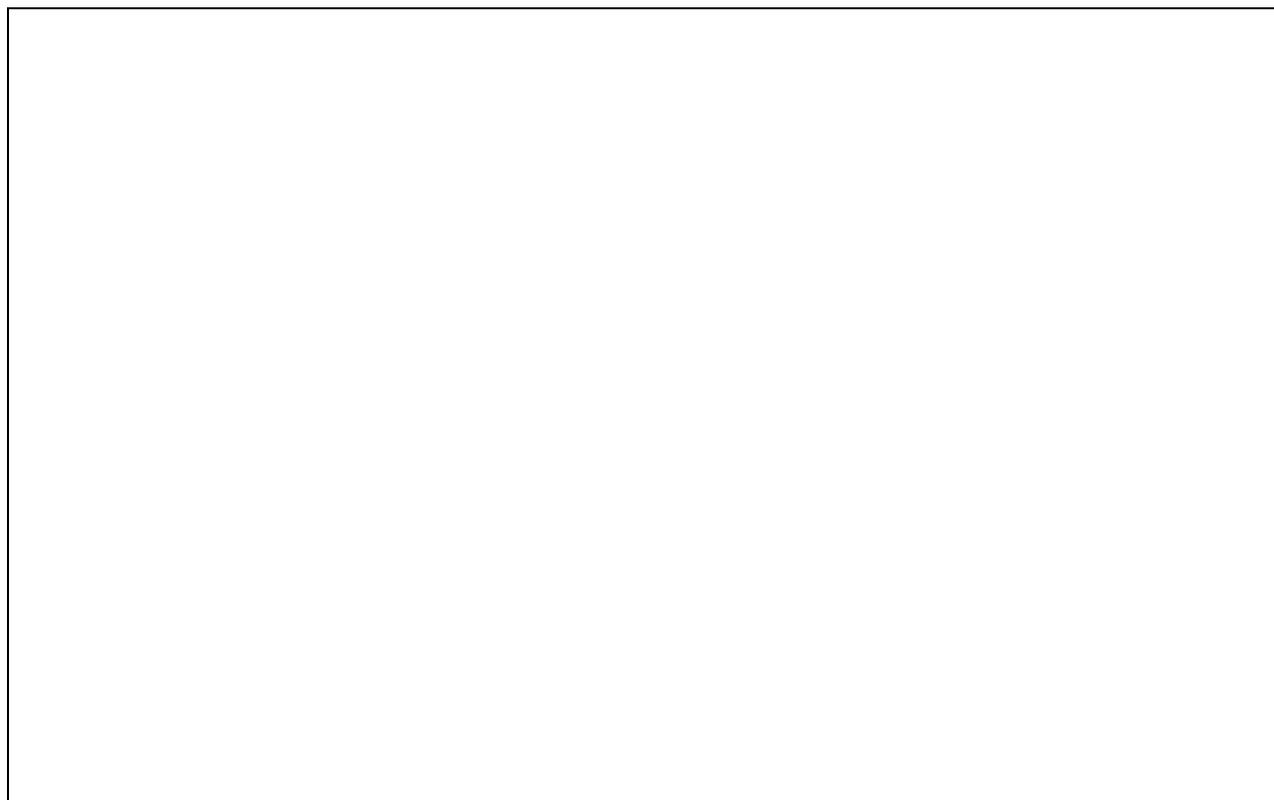
Provenance des matières premières des articles et produits proposés à la vente (les photographies de ceux-ci pourront être présentées en annexe) :

.....  
.....  
.....





## PHOTOGRAPHIES





J'atteste sur l'honneur l'exactitude de l'ensemble des renseignements fournis dans mon dossier de candidature.

Je déclare avoir pris connaissance des modalités d'attribution des chalets, du règlement intérieur du marché de Noël et m'engage sur l'honneur à les respecter en tous points.

Je déclare avoir fourni..... (*indiquer le nombre*) photographies en annexe du présent dossier à l'appui de ma candidature.

Fait à ....., le.....

Signature

Nom et prénom

Qualité

*(Mention manuscrite « lu et approuvé »)*

« Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'étude de votre demande. Les destinataires des informations sont : les services Animation, Lomme Entreprendre, et Urbanisme de la Ville de Lomme. Conformément à la loi « Informatique et liberté » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au service Lomme Entreprendre à l'adresse suivante : [lomme.entreprendre@mairie-lomme.fr](mailto:lomme.entreprendre@mairie-lomme.fr) »